

Promouvoir une écologie positive	P3
Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables	T302

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le code des transports et notamment ses articles L1111-1 et suivants, L1113-1, L1213-3, L1221-12, L1231-1 et suivants, L2121-3 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble au rapport T302 relatif à la création d'un « Pass fraîcheur » face aux périodes de canicule
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au budget supplémentaire 2026 d'une dotation de 2 500 000 € d'autorisations d'engagement et de 30 000 € d'autorisations de programme au titre du programme T302 « Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables »

D'AFPECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 650 000 € HT pour les supports d'information voyageurs au titre de 2026-2030,

D'AFPECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 40 000 € HT pour la gestion des médias Aléop en 2026,

D'AFPECTER

pour l'année 2026 une autorisation d'engagement d'un montant de 3 158 520 € HT pour les Abonnements scolaires Aléop ferroviaires (ASA),

D'APPROUVER

la convention d'accord tarifaire entre les Régions Pays de la Loire et Centre Val de Loire présentée en 3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'avenant à la convention relative à la tarification combinée Aléop en TER et Illygo présenté en 3 annexe 2

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'avenant 2 à la convention relative à la tarification Aléop en Maine-et-Loire combinée Choletbus, présentée en 3 annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 500 000 € HT pour l'accord-cadre d'études tarifaires pour 4 ans.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Vote dissocié sur le point 1 : Budget 2026 – Budget supplémentaire

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble, Raymond de MALHERBE;

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Vote dissocié sur le point 3.4 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'étude d'impact d'évolution tarifaire

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble;

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Raymond de MALHERBE.